



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-011

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-19-005 - ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFAS Centre hospitalier Bagnols sur Cèze (2 pages)	Page 3
R76-2016-01-19-006 - ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre hospitalier Universitaire Nîmes (2 pages)	Page 6
R76-2016-01-19-004 - ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre Hospitalier Bagnols sur Cèze (2 pages)	Page 9
R76-2016-01-19-007 - ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre hospitalier Universitaire Carcassonne (2 pages)	Page 12
R76-2016-01-20-001 - MNCAOSS - Arrêté modifiant les membres du CA de CAF Tarn (2 pages)	Page 15
R76-2016-01-14-013 - SGAR - Arrêté délégation signature à Mme Josiane Chevalier, préfète des Pyrénées-Orientales (1 page)	Page 18

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-19-005

**ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFAS Centre
hospitalier Bagnols sur Cèze**

*ARS - Arrêté portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aide
soignant du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30) pour l'année scolaire 2015-2016.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR / 2015 – 3193

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aide soignant
du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30)
pour l'année scolaire 2015-2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et notamment son article 38
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

ARRÊTE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30) est constitué comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ou son représentant, présidente,

1) un représentant de l'organisme gestionnaire :

- Monsieur PERIDONT Philippe, titulaire,
- Madame BRUNIER Valérie, suppléante.

2) un infirmier enseignant permanent de l'institut de formation :

- Madame KOLENC Pascale, titulaire,
- Madame CEDRETTO Chantal, suppléante.

3) un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

- Madame SIDDIKI Chérifa, titulaire,
- Madame NOUET Valérie, suppléante.

4) un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

- Madame CLAR Cendra, titulaire,
- Madame RIGAL Stéphanie, suppléante.

Article 2 : Madame Marie-Pierre BATESTI, directeur délégué de la Qualité et de la Gestion du Risque de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le

19 JAN. 2016

✓ La Directrice Générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-19-006

**ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre
hospitalier Universitaire Nîmes**

*ARS - Arrêté portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins
Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (30) pour l'année scolaire 2015-2016.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR-MP / 2016-036

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (30)
pour l'année scolaire 2015-2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- Considérant l'article 18 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié selon lequel : « *Le conseil de discipline est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé* »

Arrête

Article 1 : Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes (30) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

Membres de droit :

- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- La Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Nîmes, Madame Brigitte EUDELINÉ,
- La Directrice de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant, Madame VERGNET DELALONDE Julie,
- Le médecin chargé d'enseignement à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHU de Nîmes, élu au Conseil Pédagogique, Docteur LAVIGNE Géraldine.
- Le Représentant chargé de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Monsieur ALLOUCHE William,
 - Suppléant : Madame CLOVET Mireille.
- L'enseignant permanent de l'Institut de Formation, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Madame TALARON Véronique,
 - Suppléant : Monsieur DELON Bruno.
- Le représentant des étudiants de première année :
 - Titulaire : M. ESSRAIDI Youssef
 - Suppléant : Mme VERHAEGE Vanessa.
- Le représentant des étudiants de deuxième année :
 - Titulaire : M. FILHOL BRUN Laurent,
 - Suppléant : M. BENMESSOUD Mohamed.
- Le représentant des étudiants de troisième année :
 - Titulaire : Madame OLIVIER Patricia,
 - Suppléant : Monsieur DUBOIS Grégory.

Article 2 : Madame Marie-Pierre BATTESTI, Directeur délégué de la Qualité et de la Gestion du Risque de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le

19 JAN. 2016

1 /
Monique CAVALIER
Directrice Générale

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-19-004

**ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre
Hospitalier Bagnols sur Cèze**

*ARS - Arrêté portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins
Infirmiers du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30) pour l'année scolaire 2015-2016.
- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR / 2015 - 3187

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30)
pour l'année scolaire 2015-2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- Considérant** l'article 18 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié selon lequel : « *Le conseil de discipline est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé* »

Arrête

Article 1 : Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de Formation d'Infirmiers du Centre Hospitalier de Bagnols sur Cèze (30) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

Membres de droit :

- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- Madame PAYAN Danielle, Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- Monsieur PERIDONT Philippe, Directeur de l'établissement de santé, titulaire ou Madame BRUNIER Valérie, suppléante,
- Docteur GIFFON Elisabeth, Médecin chargé d'enseignement à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Bagnols sur Cèze, ou son représentant, Monsieur MIGGINO Marco.
- Le Représentant chargé de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Madame GUERCY Valérie,
 - Suppléant : Monsieur ROUX Mathieu.
- L'enseignant permanent de l'Institut de Formation, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Madame PEJOT Véronique,
 - Suppléant : Monsieur OUVRIER Michel.
- Le représentant des étudiants de première année:
 - Titulaire : Monsieur PLISSON BOTTANI Pierrick,
 - Suppléante : Madame HERBAUT Alexandra.
- Le représentant des étudiants de deuxième année:
 - Titulaire : Madame LUISELLI Céline,
 - Suppléante : Madame PACQUETET Chloé.
- Le représentant des étudiants de troisième année :
 - Titulaire : Monsieur GRESSIER Laurent,
 - Suppléante : Madame ALBRESPY Sophie.

Article 2 : Madame Marie-Pierre BATTESTI, directeur délégué de la qualité et de la gestion du risque est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **19 JAN. 2016**


La Directrice générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-19-007

**ARS - Arrêté constitution conseil discipline IFSI Centre
hospitalier Universitaire Carcassonne**

*ARS - Arrêté portant constitution du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins
Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Carcassonne (11) pour l'année scolaire
2015-2016.*

*- signé par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR / 2016 – 0062

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier Universitaire de Carcassonne (11)
pour l'année scolaire 2015-2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Considérant l'article 18 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié selon lequel : « *Le conseil de discipline est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé* »

Arrête

Article 1 :

Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier de CARCASSONNE (11) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015/2016 :

Membres de droit :

- Madame la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant, présidente,
- La Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, Madame DEBLONDE Laetitia,
- La Directrice par intérim de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'Institut de formation, Madame LACARRIERE Sylvie ou son représentant,
- Le médecin chargé d'enseignement à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Carcassonne, élu au Conseil Pédagogique, Monsieur CORNAIRE Gilles.
- Le Représentant chargé de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Monsieur LACROIX Nicolas,
 - Suppléante : Madame DIAZ.Michèle
- L'enseignant permanent de l'Institut de Formation, élu au Conseil Pédagogique :
 - Titulaire : Madame BENSABER Zoubida,
 - Suppléante : Madame GALIBERT Béatrice.
- Le représentant des étudiants de première année (Promotion 2015/2018), élu au conseil pédagogique :
 - Titulaire : Monsieur BRETON Florian
 - Suppléante :
- Le représentant des étudiants de deuxième année (Promotion 2013/2016), élu au conseil pédagogique :
 - Titulaire : Monsieur AMIRAULT Philippe,
 - Suppléant : Monsieur BELQOQ Driss
- Le représentant des étudiants de troisième année (Promotion 2012/2015), élu au conseil pédagogique :
 - Titulaire : Madame RODRIGUEZ-IZQUIERDO Stéphanie,
 - Suppléante : Monsieur ZAMORA-PONTEET William.

Article 2 :

Madame Marie-Pierre BATTESTI, Directeur délégué de la qualité et de la gestion du risque est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Languedoc Roussillon.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

19 JAN. 2016

Fait à Montpellier, le

La Directrice Générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-20-001

**MNCAOSS - Arrêté modifiant les membres du CA de
CAF Tarn**

*MNCAOSS - Arrêté portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'allocations familiales du Tarn.*

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON- MIDI-PYRÉNÉES

Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
Des Organismes de Sécurité Sociale

ARRÊTÉ

Portant modification des membres du conseil d'administration
de la Caisse d'allocations familiales du Tarn

Le Préfet de la région Languedoc- Roussillon- Midi-Pyrénées
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L. 212-2 et D.231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2011 du préfet de région portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Tarn ;

VU la lettre de désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) en date du 22 décembre 2015 ;

Sur proposition du chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

ARRÊTÉ

Article 1

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn :

En tant que représentant des assurés sociaux et sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

- Madame Clotilde FURINI, en qualité de titulaire, en remplacement de Madame Martine SOULET

Le reste sans changement.

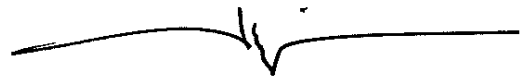
.../...

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Toulouse, le 20 Janv. 2016

Pour le préfet de région
et par délégation
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Marc CHAPPUIS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-01-14-013

**SGAR - Arrêté délégation signature à Mme Josiane
Chevalier, préfète des Pyrénées-Orientales**

*SGAR - Arrêté portant délégation de signature à Mme Josiane Chevalier, préfète des
Pyrénées-Orientales.*

- signé par M. le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées -

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation et moyens mutualisés

Arrêté portant délégation de signature à M^{me} Josiane Chevalier, préfète des Pyrénées Orientales

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
Vu le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 modifié relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 16 janvier 2004 relatif aux préfets coordonnateurs du massif des Alpes, du massif jurassien, du massif des Pyrénées et du massif vosgien ;
Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;
Vu le décret en conseil des ministres du 31 juillet 2014 nommant M^{me} Josiane Chevalier, préfète des Pyrénées-Orientales ;
Vu le contrat de projet État-Région Midi-Pyrénées 2007-2013 et les conventions interrégionales « plan Garonne », « massif des Pyrénées » et « vallée du Lot » ;
Vu le contrat de plan État-Région Midi-Pyrénées 2015-2020 et les conventions interrégionales « massif des Pyrénées » et « vallée du Lot » ;
Vu le budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » ;
Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Article 1^{er}. – Dans le cadre de l'exécution du budget opérationnel de programme n° 0112-DIR5, délégation est donnée à M^{me} Josiane Chevalier, préfète des Pyrénées Orientales, à l'effet de signer les engagements juridiques, de constater le service fait et de certifier les pièces nécessaires au règlement des dépenses par le centre de services partagés Chorus PRFPLTF031.

Article 2. – M^{me} Josiane Chevalier peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions de la délégation donnée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2016



Pascal MAILHOS